Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260409-08_04_2026-DE

SEANCE DU 09 Avril 2026

Le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier GUERVILLY à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 03 avril 2026	
Présents :	Olivier GUERVILLY	Alexandre LE DANTEC
	Odile HERVE	Sophie MENGUY
	Gilles LE CALVEZ	Eric MORDELET (18h45)
	Ghislaine COTREL	Hélène CORBEL
	Arnaud LE BRAS	René QUEMENEUR
	Laure ROPERS	Raphaël LOUBATON
	Romain LE CABEC	Sylvie LE NORMAND
		Myriam BIDAULT
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Laure ROPERS	

N° 08.04.2026 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION de l'année 2026 :

Le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition applicables en 2025.

Il propose de maintenir les taux communaux appliqués en 2025

- Taxe sur le foncier bâti : 35,85 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 68,69%
- Taxe d'habitation : 15,19%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer comme suit les taux d'imposition communaux pour 2026 :

TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties :	35,85 %
TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties :	68,69 %
Taxe d'HABITATION :	15,19 %

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Olivier GUERVILLY

Le Secrétaire de séance,
Laure ROPERS